APPEL A PROJETS 2023

Programme START



**REGLEMENT**

## Accompagnement à la création d’entreprises innovantes

### **Par PC’up, l’incubateur deeptech de l’ESPCI Paris – PSL**



# Table des matières

[Envie de créer une entreprise innovante ? 3](#_Toc45878659)

[Vous frappez à la bonne porte ! 3](#_Toc45878660)

[Présentation de l’appel à projets 3](#_Toc45878661)

[Ce que vous apporte l’incubateur ? 3](#_Toc45878662)

[Les conditions de recevabilité 3](#_Toc45878663)

[Les critères de sélection 4](#_Toc45878664)

[Le processus de sélection des projets 4](#_Toc45878665)

[Les étapes du processus de sélection 4](#_Toc45878666)

[Instruction des dossiers 4](#_Toc45878667)

[Sélection des projets 5](#_Toc45878668)

[Intégration de l’incubateur 5](#_Toc45878669)

[Confidentialité 5](#_Toc45878670)

[Participation et engagements des porteur·euse·s de projet 5](#_Toc45878671)

[Protection des données personnelles 6](#_Toc45878672)

# Envie de développer votre entreprise innovante ?

Vous êtes chercheur -entrepreneur et vous avez un projet scientifique innovant ? Vous avez envie de vous lancer dans l’aventure entrepreneuriale ? Vous hésitez et vous avez encore beaucoup de questions par rapport à la vie d’une start-up, à l’engagement que cela représente ?

Vous avez besoin d’être accompagné par des professionnels pour propulser votre projet entrepreneurial, vous aider à répondre aux questions essentielles de la création d’une entreprise et propulser votre projet entrepreneurial.

## Vous frappez à la bonne porte !

Fort de la culture entrepreneuriale de l’ESPCI Paris – PSL, PC’up accompagne depuis 2016 les chercheurs-entrepreneurs en s’appuyant sur les points forts de l’ESPCI et de son écosystème d’innovation. Notre mission est de faciliter la création d'entreprises deeptech, en entourant les entrepreneurs des compétences uniques de l'ESPCI.

En rejoignant le programme de pré-incubation PC’up, vous pourrez développer votre projet au sein d’une communauté dynamique de scientifiques et d’entrepreneurs. Notre équipe d’accompagnement, performante et flexible, sera là tout au long du programme pour vous aider dans cette aventure.

# Présentation de l’appel à projets

## Ce que vous apporte l’incubateur ?

Au sein de l’incubateur, vous pourrez bénéficier d’un d’accompagnement contenant :

* Un bootcamp sur « **les essentiels de l’entrepreneuriat** » adapté à vos besoins ;
* **Un accès aux ateliers** thématiques et **moments conviviaux** organisés et dédiés aux start-up deeptech ;
* **Un accès privilégié** à la plateforme technologique de l’Institut Pierre Gilles de Gennes (**IPGG**) [[1]](#footnote-1) et à **l’atelier mécanique de l’ESPCI** ;
* **Un suivi et un accompagnement stratégique** personnalisé ;
* **Des rencontres & partage d’expérience avec** nos start-up incubées et alumni ;
* Selon la disponibilité, la mise à disposition de postes de travail.

Ce programme d’accompagnement est prévu pour 6 mois.

## Les conditions de recevabilité

A réception de votre dossier, l’équipe de l’incubateur vérifiera les critères de recevabilité des projets :

* Le dossier de candidature est complet (dossier et fiches)
* Votre projet de startup s’inscrit dans le domaine de la deeptech (innovation de rupture),
* Une réelle motivation pour rejoindre PC’up et développer votre projet

Seuls les projets remplissant les critères de recevabilité seront présentés au comité de sélection.

## Les critères de sélection

Les projets présentés en comité de sélection seront retenus selon les critères suivants :

* Caractère innovant du projet : la technologie, le concept ou le service proposé par le projet doit être innovant.
* Volonté de s’appuyer sur les compétences scientifiques de l’ESPCI : identification de liens avec l’ESPCI (recherche, enseignement, RH, etc.).
* L’envie de progresser et de se faire accompagner en toute transparence par une équipe de proximité.

# Le processus de sélection des projets

## Les étapes du processus de sélection[[2]](#footnote-2)

|  |  |
| --- | --- |
| Etapes | Dates |
| Ouverture de l’appel à projet | 25 janvier 2023 |
| Date limite de dépôt des dossiers | 12 février, minuit |
| Vérification des critères de recevabilité des projets | Du 12 au 21 février 2023 |
| Instruction du dossier | Du 21/02 au 10/03 2023 |
| Audition des projets sélectionnés par le comité de sélection | Semaine du 20 mars |
| Retour du comité | 1 semaine après la tenue du comité |

## Instruction des dossiers

Des expertises économiques et techniques des dossiers seront effectuées par des experts externes, sélectionnés par l’équipe de PC’up. Ces experts seront indépendants aux projets examinés.

Un rendez-vous ou un échange téléphonique pourra vous être proposé en cas de besoin, entre l’équipe PC’up et/ou les experts.

## Sélection des projets

Le comité de sélection de l’incubateur PC’up procédera à l’audition des projets retenus, après instruction.

Cette audition se déroulera en deux temps :

* Une présentation de votre projet d’environ 15 min
* Un échange (questions / réponses) avec les membres du comité d’environ 15 min

Les membres du comité auront lu au préalable l’ensemble des dossiers, fiches et expertises.

Le **comité de sélection** est composé de 4 catégories de personnes :

* La Direction de l’ESPCI Paris - PSL
* L’équipe de PC’up
* Des partenaires de l’accompagnement à la création d’entreprises
* Des chefs d’entreprises

Les projets sélectionnés seront ceux qui répondent au plus juste aux différents critères exposés.

Les candidats retenus et non retenus seront informés par courriel des suites de leur candidature. Le cas échéant, les candidats pourront être réorientés vers d’autres incubateurs partenaires de PC’up.

## Intégration de l’incubateur

L’intégration du projet dans l’incubateur sera soumise à la signature d’un réglement d’incubation. Cette dernière régit le mode de fontionnement et le contenu de l’incubation.

## Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidatures, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Les membres du jury, l’équipe de PC’up, les experts et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s’engagent par écrit à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets.

Aucune information communiquée par les candidats au jury ne pourra être divulguée ou publiée sans l’autorisation expresse des intéressés.

# Participation et engagements des porteurs de projet

Le programme START est aujourd’hui gratuit, nous ne demandons pas de compensation financière (hors loyer).

Pour toute attribution de bureaux, le loyer est de 150 € / m2 / an. Un bureau attribué correspond à 5 m2.

Par ailleurs vous vous engagez à :

* Suivre avec assiduité le processus d’accompagnement (Participation au bootcamp « les essentiels de l’entrepreneuriat » + prévoir une disponibilité d‘environ 1 jour par mois).
* Participer à la dynamique collective de la promotion.
* Travailler en toute transparence avec le.la manager d’accompagnement de l’incubateur en rendant compte régulièrement des avancées de votre projet.
* Respecter le règlement intérieur de l’espace alloué.

# Protection des données personnelles

Pour participer à l’appel à projet, les porteurs de projet doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur start-up. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique : elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen dit « RGDP » Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Les données personnelles recueillies, dans le cadre de l’Appel à projets, font l’objet d’un traitement informatique dont la finalité est la gestion des participations au processus de sélection de l’incubateur PC’up. Ces données seront stockées pour 5 ans Le responsable de traitement est l’ESPCI Paris – PSL.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition au traitement de vos données et à la portabilité de vos données en adressant un email à [dpo@espci.fr](mailto:dpo@espci.fr).

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

Contacter notre DPO par voie électronique : [dpo@espci.fr](mailto:dpo@espci.fr)

Contacter notre DPO par courrier postal :

ESPCI Paris

Service informatique

DPO

10 rue Vauquelin

75005 Paris

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données n’est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour contacter l’équipe de PC’up, écrire à [candidature-pcup@espci.fr](mailto:candidature-pcup@espci.fr).

1. Subvention accordée par PC’up sous condition de création de l’entité juridique de la start-up pendant le programme Start [↑](#footnote-ref-1)
2. Ces dates sont susceptibles de varier suivant le nombre de candidatures [↑](#footnote-ref-2)